

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 17 octobre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSES - Richard MALLIE - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Eric DIARD - Gérard GAZAY - Pascal MONTECOT.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TRA 007-952/16/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Transport Mobilité Solidarité pour sa mission Centrale de Mobilité et approbation du programme d'actions 2016 dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial

MET 16/1833/BM

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Plan Climat-Energie Territorial, MPM a souhaité soutenir le développement des actions en faveur de la mobilité durable par des associations et entreprises présentes sur son territoire.

Dans le cadre de l'action 24-3 de son PCET "soutenir des projets de développement de la mobilité alternative" la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, et, depuis le 1^{er} janvier 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence (AMP) et, par délégation, le Conseil de Territoire Marseille Provence (CTMP), s'engage à soutenir les actions des Centrales de Mobilité, dont celle animée par l'association TMS.

L'association TMS a été créée à l'initiative de collectivités, d'institutions et d'associations du Pays Salonais pour développer l'accès aux transports et à la mobilité nécessaire à l'insertion sociale et professionnelle des publics jeunes et adultes, ainsi que pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité durable.

Depuis 2009, elle est chargée de la mise en oeuvre de la plateforme de mobilité MPM – Ouest, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Marignane. A ce titre, MPM est devenue adhérente de TMS depuis 2012 et l'association mène diverses actions en lien avec les objectifs du Plan Climat-Energie

**Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Novembre 2016**

Territorial de Marseille Provence Métropole, notamment ceux du volet des déplacements et de la mobilité durable.

Afin d'aider les usagers, la Centrale de mobilité durable animée au sein de TMS, l'association propose de développer, à court et moyen termes, des solutions de mobilités durables, adaptées aux problématiques des acteurs économiques et des salariés ou futurs salariés, des habitants.

Pour ce faire, TMS s'engage à réaliser un programme d'actions complémentaires 2016 autour de trois axes, sur son secteur géographique d'intervention :

- Axe 1 : Accueil des habitants au Kiosque Mobilité pour accéder à l'ensemble des informations sur les mobilités
- Axe 2 : Développement des déplacements « doux »
- Axe 3 : Echanges avec le guichet unique de la Mairie de Marignane

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence souhaite continuer à soutenir l'association TMS en lui attribuant une subvention de 20 000 euros au titre de l'année 2016. Les modalités de versement de cette subvention ont été définies dans la convention n° 15-1637SUB approuvée par le Bureau de MPM du 25 septembre 2015, pour une durée de trois ans sur présentation du programme d'actions annuel.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012, du Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole, portant approbation du Plan Climat Energie Territorial de MPM ;
- La délibération DTM 008-1209/15/BC du 25 septembre 2015, du Conseil Communautaire de Marseille Provence Métropole, portant approbation d'une convention de partenariat avec l'association Transport Mobilité sur le secteur Ouest de la Communauté urbaine ;
- La lettre de saisine du Président de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence du 13 octobre 2016.

Où le rapport ci-dessus,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Qu'il convient de mettre en place les actions du Plan Climat-Energie Territorial et soutenir dans ce cadre, les associations qui œuvrent pour initier des démarches dans le but de renforcer l'attractivité économique et l'accès à l'emploi sur le territoire d'AMP dans les thématiques du Plan Climat.

Délibère

Signé le 17 Octobre 2016
Reçu au Contrôle de légalité le 3 Novembre 2016

Article 1 :

Est approuvé le programme d'actions ci-annexé de l'association TMS au titre de l'action 24.3 du Plan Climat Energie Territorial "soutenir des projets de développement de la mobilité alternative" pour l'année 2016.

Article 2 :

Est attribuée une subvention de 20 000 euros à l'association TMS au titre de l'action 24.3 du Plan Climat Energie Territorial "soutenir des projets de développement de la mobilité alternative" pour l'année 2016.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'état prévisionnel annexé au Budget Principal 2016 de la Métropole.

Budget d'Investissement –Opération 2014/00029 – Sous-Politique G610 –Nature 20421 – Fonction 71.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS